



Le conseil des élèves

Les 18 élèves délégués titulaires et 18 élèves délégués suppléants seront élus dans chaque classe lundi 4 octobre 2021.

Le conseil d'élèves est une instance de concertation et de décision au sein de l'école qui va réunir une fois par période les élèves délégués des 9 classes de niveau élémentaire, un responsable de l'équipe enseignante et la directrice pour traiter démocratiquement des questions et des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et pour élaborer des projets ou des événements.

A quoi ça sert ?

- Impliquer les enfants dans la vie de leur école
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins, des propositions lors d'un temps qui leur est dédié
- Valoriser les idées des enfants
- Analyser des propositions, des situations
- Prendre des responsabilités
- Comprendre le rôle et la fonction d'un délégué
- Apprendre à écouter, argumenter
- Permettre aux enfants de restituer les idées d'un groupe, parler au nom des autres et non en son nom propre



A quel moment ?

Une fois par période, les dates prévues sont les lundis 11 octobre, 13 décembre, 14 février, 18 avril, 27 juin, de 13h30 à 14h30, en salle A12.

Le fonctionnement:

1 président.e (délégué.e de CM2) désigné.e en fin de séance précédente par tirage au sort parmi les volontaires.

Son rôle est d'ouvrir et clore le conseil, de gérer le temps, de rappeler l'ordre du jour, de distribuer la parole, de mener les débats.

2 secrétaires (délégué.es de CE2 et CM1), qui notent les décisions dans la fiche de compte-rendu.

Le rôle du (de la) délégué(e) des élèves :

- Porte parole de la classe qu'il représente
- Informe sa classe des décisions qui sont prises ou proposées au conseil
- Parle de ce qu'on peut mettre en place à l'école

